

URBANISME

Péricentrique condamné ?

Avis favorable pour le nouveau lycée-collège mais condamnation de la voie péricentrique d'accès par le commissaire enquêteur.



Une des manifestations organisées par les opposants au péricentrique



Le lycée actuel sera fermé en 1993

C'est le dossier chaud de l'été. L'implantation du nouveau lycée-collège, ou du lycée seul, voit sa procédure avancer mais pas très positivement alors que l'urgence devient absolue.

nouvel ensemble immobilier des Cyclades et venant rejoindre les terrains David en suivant la rive droite de l'Aire tout en frôlant le boulodrome et le stade de la Paguette.

Préserver les espaces verts

conduirait à un avis défavorable à l'utilité publique du projet de construction d'un lycée et d'un collège à l'endroit prévu. » Enfonçant encore plus le clou, le commissaire enquêteur « émet carrément un avis défavorable sur les emprises prévues qui offrent la possibilité de DUP, sou-

Urgence absolue

Tout juste pourrait-on trouver un accord avec la famille David pour un chemin traversant le domaine et qui permettrait aux élèves de se rendre jusqu'aux équipements sportifs de la Paguette.

Auparavant, une réunion des différents maires du canton pourrait se tenir sur convocation du conseil général afin d'étudier les offres de terrain des autres communes pour

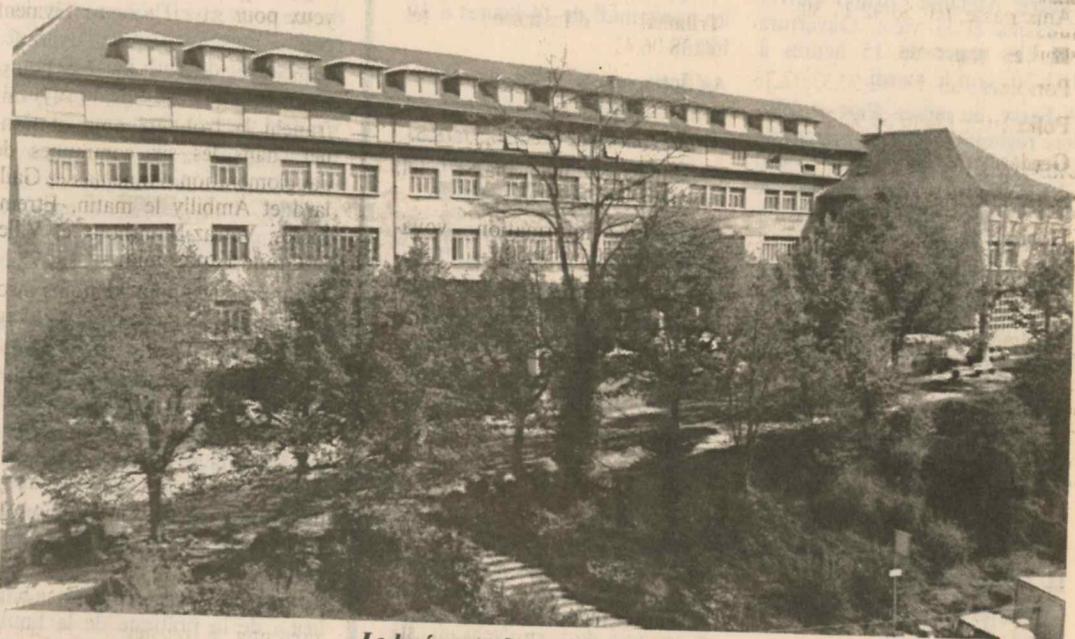
le collège. On sait par exemple que Valleiry offre un vaste terrain communal qui ne pose donc aucun problème de maîtrise ni d'accès.

Le dernier élément en date est constitué par le rapport du com-

PERICENTRIQUE A TRERENS NON MERCI



Une des manifestations organisées par les opposants au péricentrique



Le lycée actuel sera fermé en 1993

C'est le dossier chaud de l'été. L'implantation du nouveau lycée-collège, ou du lycée seul, voit sa procédure avancer mais pas très positivement alors que l'urgence devient absolue.

Le dernier élément en date est constitué par le rapport du commissaire enquêteur en date du 5 août publié par la sous-préfecture le 9 août et porté à notre connaissance tout récemment par l'une des associations de défense hostiles au projet de voie péricentrique qui s'y trouvait lié. Rappelons que la commune de Saint-Julien a souhaité mettre à disposition du département et de la région des terrains situés entre la rue de Thairy et le ruisseau l'Aire. Fallait-il encore acquérir ces terrains actuellement agricoles et appartenant à la famille David.

La commune, à partir d'une étude d'urbanisme, voulait aussi réaliser une voie d'accès dite « péricentrique » partant et traversant le

nouvel ensemble immobilier des Cyclades et venant rejoindre les terrains David en suivant la rive droite de l'Aire tout en frôlant le boulodrome et le stade de la Paguette.

Préserver les espaces verts
Ce projet avait suscité la création de trois associations de défense soucieuses de préserver les espaces verts et de promenade le long du ruisseau; en résumé, ils voulaient défendre la qualité de la vie et la sauvegarde des milieux naturels.

Le commissaire enquêteur émet un avis favorable à la déclaration d'utilité publique du lycée-collège mais « demande à la municipalité de revoir le projet des accès en supprimant la route du bord de l'Aire, dite péricentrique, ce qui implique la recherche d'un autre emplacement sur le domaine David ou d'envisager un accès direct en provenance de la rue de Thairy ». Et il ajoute : « le non-respect d'une de ces conditions

conduirait à un avis défavorable à l'utilité publique du projet de construction d'un lycée et d'un collège à l'endroit prévu. » Enfonçant encore plus le clou, le commissaire enquêteur « émet carrément un avis défavorable sur les emprises prévues qui offrent la possibilité de DUP, souhaitant la recherche d'un accès plus direct ou d'un autre emplacement sur le site ».

Aménager le projet
A partir de ce double rapport, le conseil municipal se réunira le 11 septembre afin de proposer aux conseillers le vote d'une délibération qui devrait comporter certain « aménagement » au projet initial.

Suivra-t-il les préconisations du commissaire enquêteur ? Ce dernier, M. Tardy, d'Anthy-sur-Léman, dit « rejoindre l'avis du conseil général de Haute-Savoie dans son hypothèse d'implantation densifiée sur le plateau supérieur le long de la rue de Thairy. »

Urgence absolue

Tout juste pourrait-on trouver un accord avec la famille David pour un chemin traversant le domaine et qui permettrait aux élèves de se rendre jusqu'aux équipements sportifs de la Paguette.

Mais la famille David ne serait d'accord que pour céder la partie située en aval de l'école primaire et en direction d'Intermarché. Une rencontre -la deuxième- entre le maire et la famille David est programmée pour le 13 septembre. S'il n'y a pas accord et qu'il faille procéder à une expropriation, le dossier sera encore retardé (on peut prévoir au moins deux ans). Or, le lycée et le collège doivent être construits pour la rentrée 1993 et le département ainsi que la région n'attendent pas.

C'est pourquoi le bureau du conseil général attend le dossier définitif avant le 20 septembre afin de statuer sur l'attribution à Saint-Julien soit du lycée-collège, soit du seul lycée.

Auparavant, une réunion des différents maires du canton pourrait se tenir sur convocation du conseil général afin d'étudier les offres de terrain des autres communes pour

le collège. On sait par exemple que Valleiry offre un vaste terrain communal qui ne pose donc aucun problème de maîtrise ni d'accès.